

Loiret et Indre-et-Loire

L'Agefiph et le GEIQ Avenir Handicap s'unissent pour développer l'alternance chez les adultes en situation de handicap

Orléans,
septembre 2022
—
Information presse

Pour les personnes en situation de handicap, l'alternance constitue un vrai atout pour accéder à un emploi qualifié. Quel que soit leur âge, leur niveau de qualification ou leur secteur d'activité, elle leur permet d'acquérir les compétences théoriques et pratiques recherchées par les entreprises. Le rôle de l'Agefiph consiste notamment à les accompagner tout au long de ce processus d'alternance, avant, pendant et après la signature de leur contrat.

Aujourd'hui, la délégation régionale Centre-Val de Loire complète les dispositifs déjà existants pour mieux accompagner et sécuriser les parcours d'alternance des personnes handicapées sur le territoire. Grâce à un nouveau partenariat initié avec le GEIQ Avenir Handicap, un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification, les deux organismes se mobilisent pour favoriser l'insertion de personnes encore éloignées de l'emploi.

Ce nouveau projet intitulé « Alternance reconversion » vise à augmenter le nombre de personnes en situation de handicap de 30 ans et plus en alternance dans les départements du Loiret et d'Indre-et-Loire.

L'alternance pour accélérer la reconversion

La nouvelle offre « Alternance reconversion », née du partenariat entre l'Agefiph et le GEIQ Avenir Handicap, vise **l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap âgées de 30 ans et plus**, désireuses de se reconvertir et d'intégrer le milieu ordinaire par la voie de l'alternance. Cet accompagnement sur-mesure a vocation à favoriser **l'insertion, la sécurisation et la pérennisation de leurs contrats en alternance** (professionnalisation ou apprentissage) dans les entreprises. Pour s'assurer de l'obtention de la certification visée, il répond à des besoins précis et parfois non repérés ou pris en compte dans les dispositifs de droit commun existants.



Concrètement, l'Agefiph et le GEIQ Avenir Handicap proposent **une série de prestations complémentaires** :

- La promotion de l'offre « Alternance reconversion », le sourcing des candidats, la prise de contact, l'étude et la validation de leur projet professionnel ;
- La recherche d'une entreprise d'accueil et la signature du contrat d'alternance ;
- L'accompagnement pendant le contrat avec pour objectif l'obtention de la certification visée et/ou d'un emploi durable.

« Alternance Reconversion » s'adresse à toutes les personnes :

- > Concernées par l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés** ;
- > En voie de **reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)** ou prêtes à engager la démarche ;
- > Âgées de **15 ans révolus ou plus** avec une orientation scolaire de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- > Ayant un **projet cohérent et réaliste d'accès à l'emploi** en milieu ordinaire par l'alternance ;
- > Présentant des **besoins d'accompagnement renforcé** pour aboutir à la signature d'un contrat en alternance.

Arnaud Leveque, Délégué régional de l'Agefiph Centre-Val de Loire :

« Nous sommes fiers de conclure ce nouveau partenariat avec le GEIQ Avenir Handicap qui est l'aboutissement de notre ambition collective pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Le rôle de l'Agefiph a toujours été de les accompagner vers l'emploi, nous le faisons aujourd'hui en leur garantissant une approche sécurisée de leurs parcours d'alternance. Un avantage précieux pour toutes les personnes encore éloignées de l'emploi mais aussi pour les entreprises du Loiret et de l'Indre-et-Loire qui pourront désormais les recruter, les former et les qualifier selon leurs enjeux et besoins spécifiques ».

CONTACTS PRESSE

Julie Chaouat / jchaouat@lebureaudecom.fr / 06 84 38 12 21

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2021, l'Agefiph a notamment financé 156 000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (16,9% de plus qu'en 2019). Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter @Agefiph_